

ARRÊTÉ

Arrêté n° : MD/ST/2025/ 459

Occupation du domaine public,
Rue barrée,

Le mercredi 15 Octobre 2025,
De 08h00 à 16h00,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux
d'enfouissement de l'éclairage public, par
l'entreprise **LESENS**, il est nécessaire d'occuper les
emprises et d'interdire la circulation, au droit des
Rues du Haut de Villevert et du Pont de Pierre.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **LESENS** est autorisée à occuper le domaine public au droit des Rues du Haut de Villevert et du Pont de Pierre, le mercredi 15 Octobre 2025 **de 08h00 à 16h00**.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, au droit des Rues du Haut de Villevert et du Pont de Pierre, le mercredi 15 Octobre 2025 **de 08h00 à 16h00**.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le **10 OCT. 2025**

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,

Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

